

LA PERSONNE MORALE ADHERENTE A L'AUEG

est représentée en Assemblée Générale (au Conseil d'Administration si elle en est membre) par son représentant désigné. Celui-ci est invité à toute action, à tout évènement.

En outre, par décision de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2007, le représentant de la personne morale peut désigner des personnes physiques (salariés, élus, ...) qui bénéficient des mêmes droits qu'un adhérent individuel (participation à des groupes de travail ; gratuité lors des séminaires, tables-rondes et conférences ; destinataire des articles, dossiers, publications, ...).

Le nombre de personnes physiques bénéficiaires désignées dépend du montant M de la cotisation versée par la personne morale et de sa taille (nombre N de salariés) conformément au tableau ci-après :

M \ N	60€	120€	180€	240€	400€	800€	1 200€	Au delà
de 1 à 5	1	2	3	4	5			
de 6 à 20			2	3	5	accord	accord	accord
de 21 à 400				2	3	5	accord	accord
au delà de 400					2	3	5	accord

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'AUEG

7C chemin des Prés – Inovallée - 38240 MEYLAN

Tél : 04 76 18 28 65 Fax : 04 76 18 28 45

Email : aeug@wanadoo.fr

Site Web : <http://www.aeug.org>

BULLETIN D'ADHESION 2009

ADHERENT : PERSONNE MORALE

(Entreprises, Collectivités Territoriales, Universités, Organismes de recherche, Laboratoires, Associations)

Personne morale

Représentée par M

Profession ou fonction :

Adresse à laquelle toute information doit être envoyée :

Adresse électronique :

Tél. Fax.

Secrétariat (éventuel)

Adresse

Adresse électronique :

Tél. Fax.

Le versement est effectué à l'AUEG par :

chèque bancaire ci-joint

virement bancaire à la BPA n°16807 00115 01519065 922 09 Grenoble

d'un montant de : Euros représentant le montant de sa cotisation 2009 à l'AUEG

Date :

Signature :

Cachet (éventuellement)

Un reçu attestant de votre versement de cotisation vous sera adressé : le montant de votre versement à l'A.U.E.G. est déductible des sommes sur lesquelles vous êtes soumis à l'impôt (sur les bénéfices des sociétés) dans les limites fixées par le Code des Impôts.

Le présent versement de cotisation correspond pour 2009

- à une cotisation de membre bienfaiteur (supérieure à 1 200 Euros)
- à une cotisation de soutien de 1 200 Euros
- à une cotisation annuelle correspondant à la grille de base votée par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2007

Les noms des personnes physiques qui bénéficieront du statut équivalent à un adhérent individuel, et leurs coordonnées sont renseignés ci-après :

Nom Prénom
Fonction
Adresse
Email Tel.

Nom Prénom
Fonction
Adresse
Email Tel.

Nom Prénom
Fonction
Adresse
Email Tel.

Nom Prénom
Fonction
Adresse
Email Tel.

Nom Prénom
Fonction
Adresse
Email Tel.



L'AUEG

Depuis 1947, un laboratoire d'idées et un initiateur d'actions

L'Alliance Université Entreprise de Grenoble a pour objectif de :

- Contribuer à l'innovation et à l'anticipation stratégique pour le développement d'un territoire
- Favoriser la création de valeurs en développant la relation Recherche - Entreprise
- Faire évoluer les formations supérieures
- Valoriser à l'international le lien Culture – Université - Entreprise

Un concept original pour une plus grande créativité

Depuis sa création, l'AUEG est une plate-forme d'échanges pour concrétiser des idées et construire le futur. Elle regroupe des citoyens et les représentants des collectivités, entreprises, universités, organismes de recherche.

Les acteurs : adhérents et partenaires

Les travaux de l'AUEG s'adresse aux cadres et dirigeants d'entreprises, experts et consultants, enseignants, universitaires et chercheurs, professions libérales, membres des collectivités territoriales et, plus largement, à toute personne désireuse de s'investir dans la construction du futur.

L'action de l'AUEG est rendue possible par son réseau de partenaires actifs, des entreprises (multinationales, PME, PMI), des établissements et organismes publics, des collectivités et des associations spécifiques.

Le choix des thèmes d'action suit un processus rigoureux

Les thèmes de travaux sont discutés chaque année au cours d'un bureau élargi à l'ensemble des adhérents. Les actions sont décidées après confirmation de leur viabilité.

La méthode de travail est adaptée à la nature des travaux

L'AUEG a développé de longue date un savoir-faire sur l'animation de groupes de travail, la démarche prospective, l'organisation de séminaires, de tables-rondes, de conférences, la stratégie de projet.

Des personnalités de référence dans les problématiques traitées enrichissent les travaux qui font l'objet de dossiers, d'articles et de publications.